



Bac à végétaux **Hexa**. Aussi à l'aise en extérieur qu'en intérieur, Hexa propose de combiner 5 hauteurs de fûts verticaux et 4 types de chapeaux pour offrir à l'espace public ou semi-public une grande variété de fonctions et de configurations.

La corbeille Hexa fonctionne avec des sacs de collecte de 100l. La collecte du sac se fait latéralement, en soulevant le chapeau. La corbeille Hexa existe en une seule taille de fût avec un fût spécifique permettant la collecte. Ce fût, hexagonal est combinable avec la collection Hexa pour amener la fonction corbeille à un salon Hexa.

Collection réalisée en feuilles d'acier, elle est déclinée dans différentes finitions et combinaisons de teintes allant de l'acier inoxydable poli à la feuille d'acier laquée.

Design Franck Magné

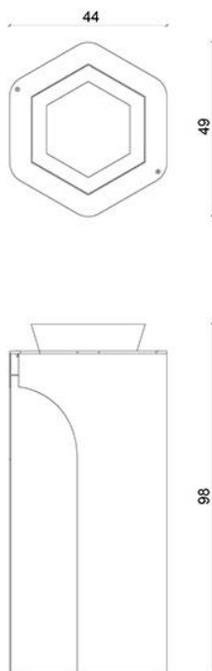


Mobilier conçu et fabriqué en France avec amour. Objets publics est membre de l'Ameublement Français.

OBJETS PUBLICS 

contact@objetspublics.com www.objetspublics.com agence Paris : 102 bd de la Villette 75019 Paris Tel/+33 (0) 1 42 00 14 55
agence Sud : Zone Bastillac Sud, 65000 Tarbes Tel/ +33 (0) 5 62 94 84 84

Corbeille **Hexa**



Pose. Hexa peut être disposé en extérieur ou en intérieur. La conception par modules permet une très grande variété de configurations et offre une souplesse d'implantation. Chaque module dispose de 3 pattes de fixation sur tiges filetées en partie basse. Ainsi les fûts peuvent être posés sur chevilles chimiques. La pose des chapeaux se fait dans un second temps par des vis sécurisées, ainsi le dispositif d'ancrage au sol est inaccessible à l'utilisateur. Un kit de fixations au sol et un socle sont disponibles en accessoires. Sur demande la pose peut être assurée par nos soins.

Exploitation. Hexa est réalisée en acier. Robuste, elle est également adaptable à des implantations en bord de mer, en milieux salins en passant sur des grades d'acier inoxydable adaptés. Les versions peintes utilisent des peintures sans solvants de type industrie ou architecture. Elle répond aux contraintes Vigipirates, ainsi qu'aux normes concernant la circulation des personnes à mobilité réduite.



OBJETS PUBLICS